



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide  
Rue de l'Hôpital 3, 1701 Fribourg

Service de l'enseignement spécialisé  
et des mesures d'aide SESAM  
Amt für Sonderpädagogik SoA

Rue de l'Hôpital 3, 1701 Fribourg

T +41 26 305 40 60  
www.fr.ch/sesam

A l'attention des médecins spécialisé-e-s,  
des associations professionnelles  
et des parents concernés

*Fribourg, le 06.03.2023*

## **Informations concernant l'ouverture du Centre Intervention Précoce Intensive (IPI) pour les jeunes enfants ayant un TSA (trouble du spectre de l'autisme)**

Suite aux projets pilotes développés dans plusieurs cantons suisses et aux recommandations de la Confédération, le Service de l'enseignement et des mesures d'aide (SESAM) a mandaté le Service éducatif itinérant (SEI) de la Fondation Les Buissonnets pour la mise en place d'un Centre IPI dans le canton de Fribourg.

Par ce courrier, le SESAM et le SEI communiquent aux professionnel-le-s concerné-e-s et aux associations partenaires des informations concernant la future ouverture du Centre, son offre et les conditions d'admission. Une communication publique aura lieu dans un 2<sup>ème</sup> temps. Elle émanera de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) à la rentrée, lorsque le projet sera prêt à débiter et que l'ensemble de l'organisation sera finalisé.

D'ici fin mars 2023, un concept-cadre y relatif sera soumis à validation à la DFAC, concept qui doit permettre **l'ouverture du Centre IPI en septembre 2023**. Dans l'attente de cette validation, nous souhaitons donc vous donner quelques informations utiles. Nous vous remercions également d'évoquer cela avec les parents concernés.

### **Description de l'offre**

L'offre IPI suit les conditions-cadre de l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) et se base sur des approches et méthodes scientifiquement éprouvées. L'offre se déroule au cours des deux ans qui précèdent l'entrée à l'école. L'IPI proposera au moins 15 heures d'intervention par semaine auprès de l'enfant durant 40 à 41 semaines par année. L'IPI est définie comme une intervention globale, personnalisée, coordonnée entre les différents intervenants du Centre (psychologues, pédagogues, psychomotricien-ne-s, logopédistes, ergothérapeutes) et met en avant le partenariat avec les parents ainsi que la collaboration avec les milieux d'accueil.

L'offre de prise en charge débutera potentiellement avec 5 enfants, nombre qui augmentera progressivement au cours des prochaines années. Le Centre IPI sera bilingue et accueillera les enfants domiciliés dans le canton de Fribourg.

### **Critères d'admission**

Le diagnostic de trouble du spectre de l'autisme doit être posé (« autisme infantile » code F84.0 de la classification CIM-10). L'enfant doit être assuré par l'AI.

Dès lors, un enfant avec suspicion TSA qui pourrait bénéficier de l'IPI, doit être annoncé dès que possible pour une évaluation auprès d'un-e médecin spécialisé-e dans le diagnostic du TSA. Dans le canton de Fribourg, l'enfant peut être adressé au RFSM (CPP) ou à un-e médecin spécialisé-e en cabinet privé (pédopsychiatre, neuropédiatre ou pédiatre spécialisé-e en développement).

Afin d'assurer deux ans de prise en charge au Centre IPI avant l'entrée à l'école, l'enfant doit avoir 2 ans révolu le 31 juillet avant son entrée au Centre. Pour la rentrée en septembre 2023, les âges de référence sont les suivants :

- > En priorité les enfants nés entre le **01.08.2020 et le 31.07.2021** ;
- > Les enfants nés entre 01.08.2019 et le 31.07.2020 à la condition qu'une demande de report d'entrée en scolarité soit envisagée par les parents.

### **Accord et engagements des parents**

Les parents sont demandeurs de la participation à l'IPI. Ils sont informés sur leurs droits et devoirs par le ou la responsable du Centre IPI lors d'un entretien avant l'admission définitive. Les principes sont les suivants :

- > Les parents s'engagent à collaborer à la prise en charge dans la mesure de leurs possibilités.
- > La prise en charge est financée par le Canton de Fribourg et partiellement subventionnée par l'OFAS.
- > Les frais de déplacement (trajet de l'enfant au Centre) sont remboursés par l'AI.

### **Procédure d'admission pour septembre 2023**

- > **Ouverture des annonces dès le 1<sup>er</sup> avril 2023**  
Un formulaire sera disponible sur le site : [www.sei-fribourg.ch](http://www.sei-fribourg.ch)
- > **Décision d'admission jusqu'au 30 juin 2023**  
Les admissions sont octroyées en fonction des critères et des places disponibles. La décision revient à une commission composée d'un-e médecin spécialisé-e, de l'inspectorat du SESAM et du ou de la responsable du Centre IPI.
- > **Prise en charge dès septembre 2023**  
Les interventions se dérouleront principalement dans le Centre IPI. Il sera situé à Fribourg ou son agglomération. L'horaire sera défini par le Centre.



Stéphane Noël  
Chef de service SESAM/DFAC



Marianne Schmuckli  
Directrice SEI  
Fondation Les Buissonnets

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

[ipi@sei-fribourg.ch](mailto:ipi@sei-fribourg.ch) / [www.sei-fribourg.ch](http://www.sei-fribourg.ch)  
[sesam@fr.ch](mailto:sesam@fr.ch) / [www.fr.ch/dfac/sesam](http://www.fr.ch/dfac/sesam)